



**ARRETE MINISTERIEL RELATIF A L'OCTROI A DES
BIBLIOTHEQUES RECONNUES DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES
AU TITRE D'INTERVENTION DANS LA REMUNERATION DES
PERMANENTS POUR L'ANNEE 2020**

LA MINISTRE DE LA CULTURE,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, modifié par les décrets des 17 juillet 2013, 21 novembre 2013, 17 décembre 2014, 14 juillet 2015, 10 décembre 2015, 14 décembre 2016, 20 décembre 2017 et 28 mars 2019 ;

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020, l'article de base 43.09.15 de la division organique 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française – Ministère de la Communauté française, l'article 41 modifié par l'arrêté du 14 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, pris en exécution de l'article 61 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 26 juin 2020 ;

Considérant que les Bibliothèques reprises à l'article 1^{er} du présent arrêté sont reconnues comme opérateurs directs ou d'appui ;

Considérant que, en vertu de leur reconnaissance, ces bibliothèques bénéficient de subventions forfaitaires au titre d'intervention dans la rémunération des permanents ;

ARRETE

Article 1er : Des subventions d'un montant total de **1.445.093 euros** (un million quatre cent quarante-cinq mille nonante-trois euros) imputable sur les crédits inscrits à l'article de base **43.09.15** de la division organique **22** du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire **2020** sont allouées aux pouvoirs organisateurs désignés ci-après :

N° Code SAP	Dénomination du compte	Communication
Compte bancaire	Montant annuel	
1 1021685 091-0066140-15 0207.656.511	Province de Namur - 5000 Namur Montant : 64.948,00 € (Soixante-quatre mille neuf cent quarante-huit euros)	Bibliothèque centrale rémunération 2020
2 1005065 091-0116561-93 0207.258.514	Adm. Com d'Andenne - 5300 Andenne Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
3 1022480 091-0005199-87 0207.350.762	Adm. communale d'Assesse - 5330 Assesse Montant : 32.474,00 € (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
4 1005001 091-0004999-81 0207.380.555	Adm. Com. de Aubange - 6791 Athus Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
5 1005322 091-0004105-60 0207.370.459	Adm. Com. de Aubel - 4880 Aubel Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
6 1005466 091-0004112-67 0207.338.686	Adm. Com. de Aywaille - 4920 Aywaille Montant : 64.948,00 € (Soixante-quatre mille neuf cent quarante-huit euros)	Bib. Ourthe Amblève rémunération 2020
7 1021642 091-0004119-74 0206.621.678	Adm. Com. de Baelen - 4837 Baelen Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
8 1005328 091-0003612-52 0207.286.129	Adm. Com. de Boussu - 7300 Boussu Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
9 1004660 091-0113871-22 0216.691.367	Adm. Com. de Colfontaine - 7340 Colfontaine Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
10 1005247 091-0115322-18 0206.626.925	Adm. Com. de Couvin - 5660 Couvin Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020

N° Code SAP Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
11 1004662 091-0105521-14 0206.702.050	Adm. Com. de et à 5500 Dinant Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
12 1005339 091-0097662-12 0207.386.196	Adm. Com. de et à 6940 Durbuy Montant : 24.355,50 € (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2020
13 1022418 091-0108291-68 0216.693.743	Adm. Com. de et à 4480 Engis Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
14 1004669 091-0001426-97 0207.365.610	Adm. Com. d' Etterbeek - 1040 Bruxelles Montant : 97.422,00 € (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
15 1005242 091-0113861-12 0207.318.197	Adm. Com. de Farciennes - 6240 Farciennes Montant : 24.355,50 € (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2020
16 1005343 091-0004213-71 0216.694.337	Adm. Com. de Flémalle - 4400 Flémalle Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
17 1005346 091-0005276-67 0207.355.811	Adm. Com. de et à 5150 Floreffe Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
18 1004961 091-0003805-51 0207.287.713	Adm. Com de Frameries – 7080 Frameries Montant : 32.474,00 € (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
19 1005352 091-0116331-57 0207.396.490	Adm. Com. de Havelange - 5370 Havelange Montant : 24.355,50 € (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2020
20 1005412 091-0001586-63 0207.372.538	Adm. Com. de Koekelberg - 1081 Bruxelles Montant : 32.474,00 € (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
21 1021610 091-0005085-70 0216.696.119	Adm. Com de et à 6800 Libramont -Chevigny Montant : 24.355,50 € (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2020
22 1021786 091-0177975-09 0207.656.808	Serv. Bibl. Ville de Mons - 7000 Mons Montant : 81.185,00 € (Quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-cinq euros)	Bibliothèque principale rémunération 2020

N° Code SAP Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
23 1021786 091-0177975-09 0207.656.808	Serv. Bibl. Ville de Mons - 7000 Mons Montant : 259.792,00 € (deux cent cinquante-neuf mille sept cent nonante-deux euros)	Réseau local montois rémunération 2020
24 1005478 091-0005112-97 0207.401.935	Adm. Com. de Nassogne - 6950 Nassogne Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
25 1021607 091-0005114-02 0206.543.781	Adm. Com. de 6840 Neufchâteau Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
26 1004670 091-0001783-66 0207.202.193	Adm. Com. de Saint-Josse-Ten-Noode - 1210 Bruxelles Montant : 48.711,00 € (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
27 1004655 091-0113911-62 0216.697.109	Adm. Com. de 5060 Sambreville Montant : 97.422,00 € (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
28 1005376 091-0114361-27 0207.373.627	Adm. Com. de Theux - 4910 Theux Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
29 1005728 091-0004567-37 0207.369.271	Adm. Com. de Visé - 4600 Visé Montant : 16.237,00 € (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020
30 1004759 091-0001998-87 0207.366.994	Adm. Com. de Woluwe-St-Pierre - 1150 Bruxelles Montant : 129.896,00 € (Cent vingt-neuf mille huit cent nonante-six euros)	Bibliothèque locale rémunération 2020

Article 2 : Ces subventions sont destinées à couvrir les dépenses de rémunération pour des activités à déployer au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Article 3 : La liquidation de ces subventions s'effectuera en deux tranches :

- la première, représentant 85% de la subvention, est liquidée au cours du premier trimestre de l'année en cours ;
- le solde, soit 15%, après la remise par le pouvoir organisateur du rapport d'activités annuel et des comptes annuels relatifs à l'année civile précédente, établis sur base du modèle fourni par l'Administration.

Article 4 : Les pouvoirs organisateurs sont tenus de produire au Service de la Lecture publique les documents justifiant l'utilisation du montant de la subvention reçue en fonction de l'article 1^{er}, au plus tard le 31 mai 2021.

Article 5 : Au cas où un pouvoir organisateur ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit pour la totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre intégralement à la disposition du comptable centralisateur des recettes de la Communauté française, selon les modalités déterminées par le Service de la Lecture publique, le montant non justifié.

Bruxelles, le

**Par déléation,
L'Administrateur général,**

Freddy Cabaraux